ABICOM
Société par actions simplifiée au capital de 93 000 euros
Siège social : 10 Allée Pierre de Fermat,
63170 AUBIERE

381 589 886 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 octobre, à 10 heures,

Les associés de la Société ABICOM se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier GAY, en sa qualité de Gérant de la société OG Co, Présidente de la Société.

La société VISAS 4 COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Suppression des articles 13, 16 et 17 des statuts et renumérotation corrélative des statuts article par article,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer purement et simplement, à compter de ce jour, les articles 13, 16 et 17 des statuts, relatifs aux droits de préemption, de sortie conjointe et à la modification dans le contrôle d'un associé.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de procéder à une renumérotation article par article des statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La société OG Co
Représentée par Olivier GAY

ABICOM
Société par actions simplifiée au capital de 93 000 euros
Siège social : 10 Allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE

381 589 886 RCS CLERMONT FERRAND

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2024

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	**AUVERGNE.it** 22 rue de l'Ancien Château d'Eau, 63116 BEAUREGARD L'EVEQUE *Représentée par M. GAY Olivier*	8 000	8 000	
2	**OG Co** 22 rue de l'Ancien Château d'Eau, 63116 BEAUREGARD L'EVEQUE *Représentée par M. GAY Olivier*	4 000	4 000	
	Totaux	**12 000**	**12 000**	=========

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 12 000 droits sociaux

La Présidente
Société AUVERGNE.it
Représentée par la société OG Co
Représentée par Monsieur Olivier GAY

